



## Je loue un appartement pour mon travail

Par **PILET MYRIAM**, le **04/03/2018** à **18:09**

Depuis Août j'ai trouvé du travail à plus d'une heure de route de mon domicile j'ai donc pris un appartement de 30m2 sur place. Pour éviter la fatigue et les frais kilométrique et d'usure de mon véhicule et comme c'est une création de poste la charge de travail est importante. D'un point de vue fiscal puis je déduire le montant de mon loyer.  
Merci pour votre retour  
Cordialement

Par **Di Donato Nicolas**, le **26/05/2018** à **16:34**

Bonjour,

A ma connaissance les seuls frais de loyers possiblement déductibles de votre revenu imposable sont ceux résultant d'une double résidence. C'est-à-dire un loyer supporté par une personne résultant de la nécessité de trouver un logement proche de son lieu de travail et dans un lieu distinct de son domicile habituel.

Si l'appartement de 30m2 que vous évoquez est une location en plus de votre lieu habituel de séjour alors vous avez la possibilité de déduire (entre autres) les frais de loyers de cet appartement. L'administration considère également que vous avez le droit de déduire les frais annexes du logement ainsi que d'éventuels intérêts résultant d'un emprunt immobilier.

Le principal problème avec cette déduction de double résidence est que l'administration observe toujours si cette dernière résulte oui ou non d'un simple choix personnel. Dans ce cas les justifications sont aussi nombreuses que le nombre de cas déjà soumis à l'administration voire à la justice. De plus tout dépend de la situation personnelle de chaque contribuable. Je peux vous indiquer cette page du Bulletin Officiel des Finances Publiques regroupant, à partir du paragraphe 280, divers exemples en la matière: [http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2161-PGP#2161-PGP\\_Situations\\_non\\_justifiees\\_d\\_47](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2161-PGP#2161-PGP_Situations_non_justifiees_d_47)